

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service du greffe / Secrétariat général	<b>No SD</b> SD-2024-3638
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil de prendre acte du certificat de la greffière concernant le registre pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro L-13127	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 12-Souvenir-Labelle		
<b>Actions :</b> CERTIFICAT DE REGISTRE <b>No règlement :</b> L-13127 <span style="float: right;"><b>Type de règlement :</b> Emprunt</span> <b>Titre du règlement :</b> Règlement numéro L-13127 décrétant la conception et la construction de la cour municipale et décrétant un emprunt de 30 000 000 \$ à cette fin <b>Consultation publique :</b> Non <span style="float: right;"><b>Dispo. susceptible approb. référendaire :</b> Oui</span> <b>Lettre d'invitation :</b> Non <span style="float: right;"><b>Approbation externe :</b> Oui</span>		
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b>		
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b> <p>Suite à l'adoption par le conseil municipal du règlement suivant, nous avons tenu les 22, 23, 24, 25 et 26 juillet 2024, le registre pour les personnes habiles à voter:</p> <p>Règlement numéro L-13127 décrétant la conception et la construction de la cour municipale et décrétant un emprunt de 30 000 000 \$ à cette fin.</p> <p>Étant donné qu'aucune demande n'a été reçue pour demander la tenue d'un scrutin référendaire, ce règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter à la fin de la période d'accessibilité au registre, soit à 19 h 01 le 26 juillet 2024.</p>		
<b>IMPACTS MAJEURS</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>ASPECTS FINANCIERS</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CULTURE</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec; Avis de publication finale en vertu de l'article 362 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).		
<b>CADRE NORMATIF</b> Article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.		
<b>REMARQUE(S)</b>		
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b> <p>de recommander au conseil de prendre acte du certificat concernant le registre tenu les 22, 23, 24, 25 et 26 juillet 2024 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro L-13127 préparé par le Service du greffe le 30 juillet 2024.</p>		